

Été 2020 : Santé publique France place les noyades sous surveillance

Avec les beaux jours, les occasions de baignade se multiplient et avec elles, les risques de noyades. Pour l'été 2020, Santé publique France a mis en place, à la demande du Ministère des Solidarités et de la santé, une surveillance spécifique des noyades et publie aujourd'hui les résultats pour la première période d'observation (du 1^{er} au 30 juin). Enfin, l'agence va rappeler dans une chronique radio diffusée cet été, les mesures de prévention essentielles pour se baigner en toute sécurité.

Une surveillance basée sur le recours aux urgences

L'augmentation de 30% des noyades accidentelles enregistrées dans l'enquête NOYADES de 2018 par rapport à l'enquête 2015 a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures fortes, dont le Plan « aisance aquatique » élaboré par le ministère des Sports avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, et de la Santé. Le dispositif de surveillance des noyades mis en place pour l'été 2020 par Santé publique France s'inscrit dans la continuité de ces mesures.

L'objectif est de recenser quotidiennement les noyades qui ont nécessité un recours aux urgences du 01/06 au 31/08, et ceci à partir des données du réseau OSCOUR^{®1} (recours aux urgences).

A partir de ces données, Santé publique France produit 3 indicateurs :

- Le nombre de passages aux urgences pour noyades en 2018, 2019 et 2020 (maillage : national // pour tous les âges et par classe d'âge)
- L'évolution quotidienne du nombre de passages aux urgences pour noyades pour tous âges en 2018, 2019 et 2020 (maillage : national)
- Le nombre de passages aux urgences pour noyades pour tous âges, pour la France entière (métropole et DROM) et par région métropolitaine et DROM, pour les années 2018, 2019 et 2020

Baisse des passages aux urgences pour noyades notamment

Les premiers résultats de la surveillance sur la période du 1^{er} au 30 juin 2020 montrent :

- **Une baisse de 29% des passages aux urgences pour cause de noyade en France** (157 passages aux urgences pour noyades en juin 2020, contre 210 en 2018 et 233 en 2019), baisse probablement liée à la fermeture des piscines (publiques ou privées payantes) et aux conditions restrictives d'accès de certaines plages jusqu'au 22 juin ainsi qu'aux conditions climatiques moins favorables qu'en juin 2018 et 2019.
- **Les enfants de moins de 6 ans (45 %) restent les plus concernés.**
- La baisse concerne toutes les régions à l'exception de la Corse, des Hauts-de-France, de la Nouvelle-Aquitaine, des Pays-de-la-Loire et de l'Outre-mer. **Les régions du littoral restent celles enregistrant le plus grand nombre de recours aux urgences pour noyade sur la période.**

¹ OSCOUR[®] (Organisation de la surveillance coordonnée des urgences) réseau coordonné par Santé publique France regroupant au 1^{er} février 2020, un peu plus de 690 services d'accueil, soit 93 % des passages aux urgences en France.

Dispositif de surveillance et enquête NOYADES : quelles différences ?

Ces deux dispositifs de surveillance sont de natures différentes, ce qui implique qu'aucune comparaison ne peut être faite entre les données de l'enquête NOYADES 2018 et celles produites en 2020.

Les principales différences de ces deux surveillances résident dans leurs objectifs, les sources d'informations utilisées, leur exhaustivité et leur degré de précision.

L'enquête NOYADES est menée tous les 3 ans. Elle permet de dénombrer les noyades et de décrire les caractéristiques, les lieux et les circonstances de leur survenue et apporte ainsi des connaissances indispensables pour la mise en place d'une prévention adaptée sur le long terme. Cette enquête s'appuie sur les informations recueillies par des questionnaires auprès des services de secours (pompiers, SAMU-SMUR, etc.) afin d'être le plus complet possible.

La surveillance mise en place en 2020 constitue, elle, un baromètre permettant d'ajuster et de renforcer durant toute la saison estivale, les messages de prévention. Elle s'appuie sur les remontées d'informations des services d'urgence avec cependant une vision parcellaire des noyades, puisqu'elle exclut les plus graves comme celles ayant nécessité une hospitalisation en réanimation ou encore celles suivies de décès sur le lieu de la noyade. Elle ne permet pas non plus de distinguer les noyades accidentelles des noyades intentionnelles comme les suicides, ou les agressions.

Baignades en toute sécurité : quelles précautions prendre ?

Si la baignade comporte des risques, **les noyades sont pour la plupart évitables**. Santé publique France rappelle les bons réflexes de prévention :

- Apprendre à nager, même à l'âge adulte : il n'est jamais trop tard !
- Ne pas surestimer sa condition physique ;
- Se baigner dans des zones surveillées et tenir compte des conditions météorologiques, des consignes de sécurité et des interdictions ;
- Surveiller en permanence et de manière rapprochée son enfant lors de la baignade ou se baigner avec lui ;
- Se mouiller la tête, la nuque le ventre et entrer progressivement dans l'eau pour éviter les chocs thermiques ;
- Ne pas boire d'alcool avant de se baigner.

Dans le contexte actuel, il est également recommandé de respecter les consignes liées au COVID-19, dont la distance dans l'eau et en dehors.

Une chronique radio sur le thème « vigilance noyade pendant les épisodes caniculaires » a été spécialement développée pour être diffusée en fonction des pics de chaleur à venir.

Contact presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

